

Conditions Générales de Vente

1. Objet

En signant la convention de formation ou en versant l'acompte demandé ou la totalité de la facture, il est entendu que le Client accepte, sans réserve, les Conditions Générales de Vente présentées ci-dessous.

Formanac – Sylvie Sinnaeve se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande.

2. Tarif et facturation

2.1. Un acompte est demandé afin de confirmer la commande de formation. Cet acompte, sauf convention écrite contraire passée avec le Client, est à verser dans les 15 jours qui suivent la réception de la convention.

Concernant les inscriptions aux formations inter-entreprises, le paiement des factures se fait préalablement à la formation et confirme l'inscription des participants.

2.2. La facture est adressée par voie électronique ou sur support papier. En passant commande, le Client marque explicitement son accord sur la réception d'une facture par e-mail, sauf convention écrite contraire passée avec le Client.

Les factures sont payables au comptant, sans délai de paiement, sauf convention écrite contraire passée avec le Client. Une facture impayée à son échéance porte intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable, au taux de 10 % ou au taux d'intérêt légal s'il est plus élevé.

Une facture impayée à son échéance voit de plein droit et sans mise en demeure préalable son solde restant dû majoré de 10 % et d'au minimum 50 €.

3. Annulation – Remplacement

3.1. Annulation ou report par le Client

Toute demande d'annulation d'une formation doit être formulée par écrit (e-mail) à l'attention de l'entreprise Formanac – Sylvie Sinnaeve le plus tôt possible et au moins 14 jours à l'avance. A défaut, le Client s'engage à payer l'intégralité des formations et services convenus.

Toute demande de report d'une formation doit être formulée par écrit (e-mail) à l'attention de l'entreprise Formanac – Sylvie Sinnaeve le plus tôt possible et au moins 7 jours à l'avance. A défaut, le Client s'engage à payer l'intégralité des formations et services convenus.

Si une salle de formation est prévue en location, le montant de la location est à payer au moment de la commande et ne sera pas remboursé en cas d'annulation ou de report de la formation par le client.

Concernant les formations inter-entreprises, les inscriptions sont nominatives mais un changement de participant de la même entreprise Titres-Services est toujours possible jusqu'à la dernière minute. Par contre, le paiement des factures ne sera pas remboursé en cas d'absence d'un participant.

3.2. Annulation ou report par l'entreprise

En cas de survenance d'un cas de force majeure, Formanac – Sylvie Sinnaeve aura le droit d'annuler une formation ou d'en modifier les dates et/ou les heures. L'information se fera par écrit (e-mail) au Client.

En cas d'annulation d'une formation, le Client sera intégralement remboursé des sommes déjà versées.

En cas de modification des dates de la formation commandée, le Client aura le droit de demander le remboursement et l'annulation de sa commande. Cette demande devra être adressée par écrit (e-mail) dans les 5 jours ouvrables qui suivent la date à laquelle Formanac – Sylvie Sinnaeve aura notifié le changement de dates au Client. Sans réaction de la part du Client dans ce délai, son inscription sera considérée comme confirmée pour les nouvelles dates.

Concernant les formations inter-entreprises, Formanac – Sylvie Sinnaeve se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscription est insuffisant ou de proposer une autre date si le nombre d'inscription est trop important.

4. Subsidés Fonds de formation Titres-Services

Formanac – Sylvie Sinnaeve complète les dossiers de demande de remboursement pour les Fonds de formation Titres-Services des Régions Wallonne et de Bruxelles Capitale. Ceux-ci sont à vérifier par le client avant de les signer et les envoyer. L'entreprise Formanac – Sylvie Sinnaeve ne sera tenue responsable d'une erreur administrative.

5. L'entreprise Formanac – Sylvie Sinnaeve se réserve le choix du formateur, sachant que tout sera mis en œuvre pour proposer un formateur compétent pour la formation à donner.

6. En cas d'accident ou de blessure d'un participant durant une formation ou sur le chemin de la formation, Formanac – Sylvie Sinnaeve décline toute responsabilité. Seule l'entreprise cliente sera responsable et fera intervenir son assurance loi.

7. Contestations et litiges : Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi belge et portée devant le tribunal de commerce du Hainaut, division Charleroi.